

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8
Quorum : 7



Date convocation : 18 Mars 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf du mois de mars à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CANET Véronique, CLUZEL Anthony, DEGAND Nathalie, DUPINAY Pierre,

Excusés : GRANGE Yves, GIRAUD Jean, ROUCHOUSE Muriel, LIMONE Julien, BARDY Benoît

Secrétaire de séance : GERY Jacques

N° 15 290324

OBJET : DÉLÉGATION AU MAIRE - VIREMENT ENTRE CHAPITRES

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023 la M57 est devenue le nouveau référentiel budgétaire et comptable de la commune. Celui-ci étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Elle informe le conseil que, sur autorisation donnée, le maire peut faire des virements de crédits entre chapitres d'une même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, hors dépenses du personnel (fongibilité). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

- **AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

Jacques GERY



Le Maire

Annick FLACHER